

REUNION DU 9 MARS 2010

L'an deux mille dix, le **neuf mars** à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Sophie QUILLIEC, Florence MARMAIN. Manuela MASSET- DAVID.

Messieurs Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGé, Philippe THIBAUT, Philippe ROQUET, Patrice CAILLE et Philippe NIVAU.

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 1^{er} mars 2010

Monsieur le Maire excuse de leur retard Philippe NIVAU et Stéphanie BRUNET, délégués auprès de la commission scolaire, qui assistent actuellement au conseil de l'école maternelle.

COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION –

Approbation.

Des précisions sont demandées sur l'acquisition de défibrillateurs : Monsieur le Maire précise que la question doit être vue à la prochaine commission des finances mais pour celui financé par les aînés ruraux la commande est passée. Le club remettra officiellement ce matériel à la mairie qui décidera du lieu de son installation (dans la salle des fêtes ou à l'extérieur).

TABLEAUX PERMANENCES DES ELECTIONS – 14 ET 21 MARS 2010

Le Conseil est invité à les compléter.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :

Mme BOURDON Brigitte a remis à Monsieur le Maire un courrier de démission et lecture en est faite sur la demande d'élus.

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES- SYNDICAT AUXANCES VENDELOGNE

Suite à la démission de Brigitte BOURDON il convient de procéder à son remplacement au sein des diverses commissions de la Communauté de Communes dont elle était membre ainsi qu'auprès du Syndicat Auxances -Vendelogne –

Le Conseil Municipal procède à la désignation de nouveaux délégués :

COMMUNAUTE DE COMMUNES – Commissions :

- Gestion des déchets et énergies renouvelables : Pas de remplaçant
- Communication : Robert DAUGé
- Tourisme, aménagement du territoire et déplacements : Marie-Christine BARON-POUDRET

SYNDICAT AUXANCES VENDELOGNE : Mr BRIE Simon titulaire – Marie-Christine BARON-POUDRET suppléante.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes et précise que le versement ne sera effectué qu'après présentation du bilan et du rapport d'activités.

ASSOCIATIONS	2010
Bibliothèque Départementale de Prêt	135
Chauffage de l'église (paroisse)	650
Association de chasse	400

Association de pêche	-
Comité d'animation	300
Anciens combattants	710
Ecole de musique	1000
Famille rurale	330
Club de l'amitié	110
Fonds de solidarité au logement	150
Banque alimentaire départementale	300
Joie et Santé	40
Prévention routière	35
Association parents d'élèves (primaire-maternelle)	250
Latiyakolexions	100
Les amis du bourg de LATILLE	100
FNATH (fédération des accidentés du travail)	100+150 (participation pour achat drapeau)
Comité de Jumelage	En attente

ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire rappelle les barèmes de calcul *appliqués en 2009* :

Tranche fixe : 230 €

Tranche modulable : Catégorie jeunes (enfants – de 17 ans) : 6 € / enfant
 Catégorie adultes : 10 € / adulte

Madame l'Adjointe aux finances propose l'augmentation de la tranche « catégorie jeunes » à 7€/enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide de verser aux associations sportives les subventions suivantes :

- Pacifique football : 842 €
- Pacifique Tennis : 1120 €
- Pacifique Volley : 467 €
-

Mr Philippe NIVAU et Mme Stéphanie BRUNET, de retour, participent aux délibérations.

NOUVELLES DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Dans un courrier les Maisons Familiales de Saint Loup Lamairé et Bressuire sollicitent une subvention, deux enfants de LATILLE y sont scolarisés : Avis défavorable du conseil.

Un hôpital pour les enfants : Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire un geste symbolique en attribuant une subvention d'un montant de 50 €.

Restauration du cœur : en raison de la mise à disposition gratuite d'un local le Conseil décide comme chaque année de ne pas accorder de subvention.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Modification de l'article 2- « objets et compétences »

Par délibération en date du 3/11/1997 le Conseil Municipal de LATILLE s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la Commune de LATILLE à la Communauté de

Communes du Vouglaisien créée par arrêté préfectoral en date du 1er décembre 1997.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211 et suivants et ses articles L 5214-16 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du 1er décembre 1997 modifié par arrêté préfectoral du 9 novembre 2009, prévoyant, à l'article 2, son objet et ses compétences et notamment, des « Prestations de services »,

Vu les demandes de communes hors Communauté de Communes du Vouglaisien en matière de prestations de service (balayage) sur leurs voies de circulation,

Vu la proposition de la Commission Economie, Voirie, Bâtiments lors de sa réunion du 19 octobre 2009 d'élargir les prestations de services aux communes non membres du territoire Vouglaisien dans le domaine de la voirie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire, lors de sa séance du 14 décembre 2009, de modifier l'article 2 des statuts en vue d'élargir les prestations aux communes non adhérentes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de se prononcer et d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de Communes, en particulier l'article 2 « Objet et compétences » annexé à la présente délibération, en vue d'élargir cette prestation de services aux communes non membres de la CdC, selon la nouvelle rédaction telle qu'elle est annexée à la présente délibération, pour une prise d'effet à la date de l'arrêté du Préfet. Le reste sans changement.
- de demander à Monsieur le Préfet de la Vienne de bien vouloir prendre l'arrêté modificatif correspondant.

REDACTION DE L'ARTICLE 2 : En ajoutant et précisant les termes grisés dans le bloc « prestation de services » :

PRESTATIONS DE SERVICES

La Communauté de Communes peut assurer des prestations de services aux communes membres et aux communes non membres dans le domaine de la voirie (article L5111-1 et 5214-16-1 du CGCT) par exemple en particulier la prestation de service de balayage l'assistance administrative à la réalisation des appels d'offres pour la voirie communale, etc...

MATERIEL PEDAGOGIQUE – DEMANDE ECOLE MATERNELLE

Dans son premier conseil d'école l'école maternelle avait sollicité du matériel pédagogique dont le détail est – ci-après :

- un plan incliné pour les activités de motricité (182.70 €)
 - un lot de 30 ballons (147€)
 - des kits de roues arrière pour les petits vélos dont les roues sont aujourd'hui ovales après 20 ans de bons et loyaux services ! (240€)
- Soit un total de 569.70 €.

Madame l'adjointe aux finances propose l'acquisition de ce petit équipement sur le fonctionnement 2010. Accord du conseil.

CARRIERE COMMUNALE DE LA FRUGERIE

Dans un courrier Madame le Maire de CHIRE EN MONTREUIL s'interroge sur l'entretien de la carrière communale située à « La frugerie » (pour mémoire il est possible d'y déposer de la terre, des gravats, des pierres). En effet, Il est demandé à la commune d'aplanir ce terrain afin d'éviter une coulée de boue sur la RD 62 qui pourrait le cas échéant occasionner des accidents.

Proposition de Mme GUILLET Nathalie de déplacer le stock en le nivelant du côté de la falaise et en l'éloignant de la route.

Après s'être rendu sur place avec le responsable des services techniques, Monsieur le Maire a constaté la présence d'une cavité suffisamment importante pour y stocker des gravats et ainsi éviter tout risque éventuel de coulée de boue à moyen terme (actuellement 10 mètres séparent le stock de la route). Un courrier sera adressé à Madame le Maire pour l'en aviser.

Avec les travaux « gaz » la carrière risque malgré tout de se remplir de façon conséquente. A suivre.

DEMANDE DE DISPONIBILITE –

Olivier BOUCHET, Adjoint technique 2nde classe, a déposé une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles effective au 1^{er} août 2010 pour une durée d' 1 an.

Monsieur le Maire précise que cet agent, même en disponibilité, fera toujours partie de l'effectif de LATILLE. Le Conseil décide la constitution d'une commission (élus – services techniques) chargée de réfléchir sur son remplacement.

ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur demande de la Madame la Trésorière, décide d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

- Budget Commune de LATILLE : 3696.36 €
- Assainissement : 109.29 €

POTEAU INCENDIE – RUE DE LA BORNE AUX MOINES

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de régler en investissement sur le programme « défense incendie » la somme de 2877.41 € correspondant aux frais de pose d'un poteau incendie rue de la borne aux moines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

VENTE MAISONS – 8 RUE DE LA VERMINETTE ET 12 BIS PLACE ROBERT GERBIER

Monsieur le Maire présente les mandats de l'agence Gourdon Immobilier et rappelle les estimations de square habitat :

Désignation agence	Bien immobilier	Montant net vendeur
GOURDON immobilier	8 rue de la verminette 12 bis place Robert Gerbier	80.000 € 50.000 €
SQUARE HABITAT	8 rue de la verminette 12 bis place robert gerbier	Entre 85.000 € et 95.000€ Entre 60.000 € et 70.000 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la vente de ces biens.

Un large débat s'instaure. En effet, le conseil est alerté et interrogé sur la nécessité ou non de conserver au moins 1 logement afin de pouvoir en disposer en cas d'urgence pour reloger une famille en difficulté.

Le Conseil Municipal,
Considérant les travaux de réfection obligatoires avant toute relocation,
Considérant que ces logements sont trop anciens,

Après en avoir délibéré, décide :

- de vendre le bien au 8 rue de la Verminette pour un montant de 85.000€.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le mandat de vente auprès de SQUARE HABITAT et doit contacter l'agence GOURDON Immobilier pour modification du montant de vente inscrit sur leur mandat.

Un géomètre devra également effectuer le bornage de cette habitation dans les meilleurs délais.

- sur demande du locataire, **de vendre le bien au 6 rue de la Verminette pour un montant de 85.000€-**

Monsieur le Maire est chargé de contacter l'intéressé pour l'en informer.

-de vendre le bien du 12bis place robert gerbier au tarif de 50.000€ et de confier la vente à SQUARE HABITAT et à l'agence GOURDON IMMOBILIER.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

- Chemin de la Roberderie : la commission voirie s'est rendue sur place et a constaté que ce chemin communal était en très mauvais état.

Des travaux d'assainissement de la vallée sont indispensables avant de boucher les « trous » avec de l'enrobé à froid. Du grattage de route pourrait ainsi assainir 300 m² de chemin et ensuite réaliser un tri-couche à 7€ le m² soit 2100 €. Accord du conseil.

3 tonnes d'enrobés à 60 €HT seront nécessaires pour le « bouchage » des trous sur l'ensemble de ce chemin. Accord également du conseil.

- chemin du Bricou : très endommagé par l'eau qui stagne dans la vallée. Il est nécessaire d'installer un drainage sur une longueur de 600 m en passant par le champ de Mr FILLON Alain qui a donné son accord. Ses travaux devront être réalisés à l'aide d'une sous-soleuse que Mr Rémy GUICHARD propose de nous prêter.

- Chemin de l'étang (route de Montreuil-Bonnin) : toujours inondé du fait d'une brèche dans l'étang. Le Conseil demande que le propriétaire soit contacté pour l'en aviser et voir sur place avec la commission voirie.

Il faut compter environ la somme de 1000 € pour les travaux liés à ces 2 chemins.

- chemin de la tourette : les travaux de construction du mur ont été exécutés par l'entreprise SARL GOBIN CONSTRUCTIONS et le Conseil Municipal autorise le règlement de la facture d'un montant de 7678.32 € en investissement sur le budget 2010.

Il reste à poser un grillage sur une longueur d'environ 30 m + un piège à eau qui seront réalisés par le personnel communal.

- les Artisans du Bâtiment de LATILLE ont facturé à la commune la fourniture et la pose d'un panneau « stationnement interdit » installé sur leur propre initiative et sans autorisation du Maire sur la petite place au niveau de leur dépôt. En effet, des conflits liés au stationnement existent entre l'entreprise ABL et ses voisins.

La petite place est communale et seul un arrêté du Maire peut interdire le stationnement.

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas régler la dite facture et demande qu'une rencontre entre les interlocuteurs soit programmée avant de prendre toute décision. A suivre.

- **Tempête Xynthia** : Quelques dégâts notamment sur le bâtiment du Moulin à Vent où des « éverites » sont à remplacer + l'école avec 31 carreaux de la serre qui ont été remplacés dans l'urgence du fait des températures froides de ces derniers jours. Un dossier a été ouvert auprès de notre assureur.

- **Assainissement bâtiment de Mr BILLAUD « Avenue de la Rochelle »** : 2 devis sont présentés pour la réalisation et la pose d'un regard en limite de propriété du bâtiment de Mr BILLAUD.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de retenir le devis de Mr PARTHENAY pour un montant de 1841€ TTC.

- **Cambriolage du Bâtiment du « Moulin à Vent »** : vol avec effraction de 10 rouleaux de laine de verre + 2 batteries + projecteurs cassés et dégâts matériel sur le tracteur Mc Cormick.

- **assainissement « rue de la Mauvetterie »** : 2 devis ont été réalisés. La commission voirie doit voir la question.

- **Dégâts causés par la chute des peupliers dans le secteur de « la juptière » lors de la tempête Xynthia** : Renseignements seront pris pour connaître la réglementation en matière de plantation d'arbres en limite de propriété et/ou de la voirie.

- **PANNEAU INFORMATIONS TOURISME** : La Communauté de Communes a commandé des panneaux d'informations tourisme. Le choix pour LATILLE s'est porté pour un panneau sur pied dont les dimensions sont 1.20m X 90cm. Le Conseil décide qu'il sera installé sur la place Robert Gerbier à proximité de celui des randonnées.

DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE

Il conviendra de déclasser la voie qui sera utilisée pour la déviation poids-lourds – Accord du Conseil.

DELEGATION DE POMPIERS POUR PRESENTATION DE LA SITUATION DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire donne la parole au lieutenant François BERTHOU venu alerter les élus sur la situation du Centre de Secours qui évolue de façon défavorable.

Afin de mieux comprendre la situation un comparatif est présenté entre « avant » et maintenant.

Il y a quelques années l'orientation prise par le conseil municipal était de recruter des agents communaux pompiers volontaires. De plus des artisans locaux, des agents de la Maison de Retraite faisaient partie du corps des sapeurs pompiers et tous habitaient la commune. A ce jour constat est fait que de moins en moins de pompiers sont disponibles la journée et il est très difficile de recruter des latillacquois. Obligation d'étendre à d'autres collectivités qui implique des gardes.

Il ne reste plus que 3 pompiers au sein de l'équipe technique, qui passera à 2 après le départ d'Olivier BOUCHET. Il est très important d'avoir des pompiers sur place, un centre de secours, c'est un bien précieux et il est très sécurisant d'avoir du personnel communal pompier afin d'assurer tout départ sur un sinistre ou un accident.

La responsabilité des élus est donc dans le choix lors du recrutement d'agents communaux et le lieutenant BERTHOU demande le soutien des élus car le centre de secours risque de disparaître.

Monsieur le Maire propose d'inclure 2 ou 3 sapeurs pompiers dans la commission chargée de réfléchir sur le remplacement d'Oliver BOUCHET.

LAVOIR DE LA DOIE : Remise en état et nettoyage par l'association des parents d'élèves, les parents, les enseignants, les élus. La journée s'est bien déroulée et le projet va pouvoir se poursuivre.

CHEMIN – RESERVOIR D'EAU DE LA RAUDIÈRE : Monsieur le Maire propose que la commune cède les parcelles C402 et 403 (environ 300 m²) en échange d'un terrain (pour une même superficie) jouxtant le lavoir de « la Doie » appartenant à Mr François GIRARD.

Estimation du bornage du terrain et de l'acte notarié : 1000 € environ. Accord du Conseil.

ADHESION AU SIVEER DE LA COMMUNE DE JOURNET

Monsieur le Maire après avoir rappelé que la Collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 22 janvier 2010, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER de la commune de JOURNET.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER de la commune de JOURNET
- et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

FESTI86 : lecture du courrier en réponse à la délibération du Conseil de ne pas donner une suite favorable à leur demande de subvention pour le financement du prochain festival ainsi que pour le transfert de leur siège social. La présidente de FESTI 86 déplore cet état de fait ainsi que le désengagement de la commune pour cette manifestation d'intérêt culturel. Bonne note est prise pour la réservation de la salle les 24/25/26 septembre et 1-2-3 octobre 2010 (pour mémoire : gratuité de la salle des fêtes qui représente la somme de 1200€)

- L'association « les Amis du Bourg » demande l'autorisation de classer les archives qui sont dans le grenier : Accord du Conseil.

- Achat de 2 armoires pour la salle des associations – le conseil donne son accord et le règlement sera effectué en fonctionnement.

COMPTE RENDU COMMISSION ECOLE ELEMENTAIRE

L'adjoint aux écoles fait le compte rendu du conseil qui a eu lieu le 1^{er} mars dernier. Il est demandé à l'équipe technique de repeindre le tableau dans la classe de Julie FOUGEOT (CE2/CM1) et de labourer le petit jardin à proximité du logement pour mettre des fleurs.

La fête de l'école est fixée le 18 juin et aura pour thème le voyage.

Il a également été évoqué des problèmes de conflits pendant les récréations avec un jeu dangereux qui consiste à projeter les petits camarades contre les murs. Stéphanie BRUNET a rencontré les agents chargés de la surveillance entre 11h45 et 13h30 ainsi que les enseignants. La surveillance sera plus accrue et une plus grande vigilance est demandée.

Les enseignants précisent que pendant leur temps de pause (entre 11 h 45 et 13 h 20) ils n'ont pas obligation d'intervenir auprès des enfants et par conséquent ils demandent aux agents chargés de la surveillance de ne plus les solliciter. Stéphanie BRUNET en a pris bonne note et en a informé les intéressés pour acte.

Monsieur le Maire demande s'il n'est pas possible d'organiser des sessions formation secourisme pour le personnel communal-

Mr le Directeur de l'école Élémentaire, suite à la délibération du 15 décembre 2009 publiée sur internet et le courrier reçu, souhaite des excuses du Conseil Municipal. En effet, Sophie QUILLIEC fait part qu'il n'a jamais été informé par des élus de cet état de fait et de plus, la publication sur internet pourrait relever de diffamation. Il a précisé également qu'il n'y avait pas eu de concertation.

Mme TROUVÉ Micheline, déléguée auprès de la Direction Départementale de l'Education Nationale était très mécontente également car elle aurait dû être prévenue ; cela fait partie de ses attributions. Sur demande des élus, Mr NIVAU, Adjoint aux écoles, confirme qu'il avait informé le Directeur de cette situation.

Monsieur le Maire informe qu'il organise une table ronde avec Monsieur le Directeur, Mme TROUVÉ, le personnel communal, la commission école et lui-même le mercredi 17 mars.

La décision concernant les excuses sera prise lors de cette table ronde.

CONSEIL D'ECOLE – ECOLE MATERNELLE

Le voyage à Romagne est annulé car pas de date de disponible. En conséquence le Conseil décide que la subvention accordée est annulée et qu'il conviendra de déposer un nouveau projet.

Mare du Moulin à Vent : Le Conseil donne son accord pour l'élagage des arbres et la sécurisation de la mare avec l'acquisition du matériel nécessaire (grillage + empierrement pour stabiliser la clôture).

- **dépôt de carcasses de voitures avenue de la Plaine** : La SA régionale HLM est alertée.

- **Problème d'assainissement rue des Chênes** : la commission voirie va se rendre sur place pour étudier le problème (odeurs-égouts bouchés). Pour information il faut prévoir 1000 € par branchement.

- **Aménagement de la bibliothèque pour l'accès aux handicapés** : obligatoire par la loi pour 2012.

- **Stationnement gens du voyage** : Constat a été fait de dépôts importants de déchets (verres...) à l'endroit de leur stationnement lors de leur départ – Quelle solution ?

- **Impasse « Rue du Docteur Roux »** : Patrice CAILLE, délégué auprès du syndicat des 3 vallées, interroge le conseil sur le devenir de l'impasse appartenant à Mrs JOURDAIN-LACOURCELLE et BAYLE. En effet, des changements de compteurs d'eau doivent être réalisés. Le Conseil dit que la question de l'impasse sera mise à l'ordre du jour lors de la séance du mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance se lève à 21 heures.